

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur du camping. Le règlement intérieur est affiché à l'accueil du camping et disponible sur le site internet.
- La réservation devient effective après réception de l'acompte et du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente + voiture ou la caravane + voiture ou le camping-car et l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. A cela doivent se rajouter le nombre de personnes présente dans la limite de 5 personnes par emplacement. Une dérogation peut être consentie sur demande pour les familles nombreuses moyennant un supplément de 11€ par personne et par nuit (+ taxes de séjour pour personne de plus de 18 ans),

Location

- Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 8 places selon le type de locatifs.
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

RÉSERVATION MULTIPLE

- Toute réservation de plus de 2 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme une réservation multiple.
- Le camping privilégie le calme de ses clients, donc pour toute réservation il sera demandé de respecter le calme passé 22h et le silence passé 23h.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping par téléphone, par e-mail." Le camping se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2021. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est de 0.50€ par nuit et par personne de plus de 18 ans.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. En cas de non-paiement du solde par le client au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à la location.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation (30% d'acompte + solde du séjour).

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture des frontières
- Fermeture administrative du camping
- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping
- Un des participants « cas contact »
- Un des participant soignant au congés annulés

Un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant déduction faite du coût l'assurance annulation si elle a été souscrite. Le remboursement pourra être effectué à l'issue de 2 saisons estivales s'il n'a pas été consommé.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

3. Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées.

4. Annulation du fait du campeur

a. En cas d'annulation de la part du campeur sans souscription à la garantie annulation

Pour l'une des raisons mentionnées précédemment (empêchant le séjour) :

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant. Le remboursement pourra être effectué à l'issue de 2 saisons estivales s'il n'a pas été consommé.

Pour toutes autres raisons :

- Cas 1 : Annulation jusqu'à 30 (trente) jours avant le début de séjour.
L'acompte de 30% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées.
Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un bon à valoir d'une valeur supérieure à l'acompte : l'acompte de 30% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Un nouveau bon à valoir non remboursable d'une durée de 2 ans utilisable dans le camping où le séjour a été annulé sera émis avec un montant du bon à valoir initial déduction faite de l'acompte de 30%. Le reste des sommes versées autres que le bon à valoir sera remboursé.
- Cas 2 : Annulation moins de 30 (trente) jours avant votre arrivée
L'acompte de 30% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Un bon à valoir des sommes versées, déduit du montant de l'acompte, sera émis par le camping. Ce bon à valoir est non remboursable, non cessible, limité au camping où le séjour est annulé et a une validité de deux saisons estivales.

b. En cas d'annulation de la part du campeur avec une souscription à la garantie annulation

Les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions générales d'annulation. Retrouvez les Conditions générales d'annulation sur le site internet du camping. Si le motif n'est pas couvert par l'assurance annulation ou si le dossier est refusé par celle-ci, les conditions générales de ventes du paragraphe 4 a. s'appliquent et le coût de l'assurance annulation sera déduit des sommes versées en cas d'annulation.

Le camping vous offre une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

VOTRE SÉJOUR

1. Arrivée

- Emplacements nus : Arrivée à partir de 14h et départ avant 12h.
- Hébergements locatifs : le jour de votre arrivée, vous serez accueilli selon les horaires qui figurent sur la confirmation de réservation, et à la remise des clefs de votre location, une caution vous sera demandée de 290€ (200€ pour la location + 90€ pour le ménage).

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, chaussures, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Départ

- Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant l'heure mentionnée sur la confirmation de réservation. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré serait à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
- Hébergements locatifs : Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 90€ TTC vous sera demandé.
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés sur les emplacements nus et dans certains hébergements, (exceptés les chiens de la 1^{ère} et 2^{ème} catégorie) moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence, et ne pas être laissé seul à l'hébergement, ne pas monter sur les lits, banquettes ou canapé. Les déjections doivent être systématiquement ramassées. Ils sont interdits aux abords des piscines. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

BRACELET

Le port du bracelet fixe du camping au poignet est obligatoire pour toute personne séjournant au camping. Chaque bracelet devra être restitué le jour du départ avant l'heure de départ mentionné sur la confirmation de réservation. En cas de non-restitution par tous les participants une nuit supplémentaire sera facturée.

VEHICULE

Un seul véhicule par hébergement est autorisé. Un véhicule supplémentaire peut être ajouté sur demande, sur certains hébergements moyennant un supplément de 5€ TTC par nuit. (Maximum 2 véhicules).

PARC AQUATIQUE

Le port du maillot de bain est obligatoire dans les piscines. Les shorts de bain/ de plage sont strictement interdits. Seuls les maillots de bain en lycra, ne dépassant pas les épaules et le milieu des cuisses seront autorisés. Vêtement de protection anti UV autorisé pour les enfants.

Les enfants sont sous la surveillance des parents ou accompagnants. Les piscines sont ouvertes au public extérieur au camping sur certains créneaux horaires. Les horaires d'ouverture des toboggans aquatiques et de la piscine de plein air varient en fonction de la période de la saison, ceux-ci sont spécifiés sur le site internet.

COLONIES DE VACANCES

Les groupes d'enfants doivent respecter le règlement intérieur spécifique groupe qui a été envoyé par mail au moment de la réservation.

Les groupes d'enfants et centres aérés doivent obligatoirement avoir un Surveillant de Baignade et l'autorisation du maître-nageur pour accéder à la piscine.

Sans Surveillant de Baignade, aucun accès ne sera autorisé pour les groupes ou centres aérés. Aucune dérogation ne sera accordée.

ECOLOGIE

Une Eco Participation sera facturée au prix de 0.80€ par semaine (7 nuits) et par location ou emplacement camping. (2 semaines : 1.60€, 3 semaines : 2.40€, 4 semaines : 3.20€...). En contrepartie des sacs de tri sélectif seront fournis pendant la durée du séjour (1 sac pour le recyclage, 1 sac pour les ordures ménagères, 1 pot pour les mégots, 1 seau pour le compost). Le tri sélectif selon les mesures mises en place sur le camping est obligatoire pour toute personne séjournant sur le camping. Information sur notre démarche environnementale sur le site internet.

VIE EN COMMUNAUTE

Le camping privilégie le calme de ses clients, donc pour toute réservation il sera demandé de respecter le calme passé 22h et le silence passé 23h pour le respect des voisins. Comme spécifié dans le règlement intérieur, le non-respect de cette obligation peut conduire à l'interruption du séjour dès le lendemain. Aucun état d'ébriété occasionnant la gêne des voisins ne sera toléré.

VISITEURS

Les visiteurs des campeurs devront s'acquitter de la redevance en vigueur pour accéder aux installations du camping et seront sous la responsabilité des résidents (utilisation des équipements et services). La visite doit être ponctuelle et ne peut pas se répéter chaque jour. Chaque visiteur devra se présenter impérativement à l'accueil du camping afin d'acquiescer son bracelet obligatoire journée 4.90€ / personne. L'accès piscine est payant pour les visiteurs et toutes personnes extérieures au camping, 6.90€ / jour et par personne avec accès aux piscines couverte et de plein air. Pour l'accès à Aqua Splash en plus le tarif est de 11€. Les véhicules des visiteurs ne sont pas admis à l'intérieur du camping.

IMAGE

Vous autorisez le camping, ainsi que toute personne désignée par le camping, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet - dont Facebook et Instagram - sur les supports de présentation et de promotion et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 10 ans.

LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping.

MEDIATION

Si la réponse du gestionnaire ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ; Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Vous pourrez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet https://www.camping-location-bretagne.com/voy_content/uploads/2020/02/politique-de-protection-de-vos-donnees-personnelles.pdf